

Rapport sur l'entraînement folklorique  
dans les communes MUGAMBAZI et RUNTONGO  
le 22/10/1975

- Les membres de la commission chargée de ces entraînements :
- NKULIKIYINKA Jean Directeur du folklore et Loisir
- NTAWUKULIRYAYO Dominique sous-préfet chargé des Affaires Sociales
- TWAGIRAYEZU Médiatrice de la Direction précitée
- MYASIRO Antoine Encadreur Régional

Commune MUGAMBAZI :

Les entraînements ont lieu au Bureau communal tous les mercredis dans la matinée.

Lors de notre visite, seul un groupe de 9 Jeunes filles était présent; d'après les informations recueillies, les autres groupes n'avaient pas été informés.

N'ayant pas pu contacter le Bourgmestre, les instructions ci-dessous ont été données à l'Encadreur de la Jeunesse oeuvrant dans cette commune :

- 1)- L'objet de ces entraînements : préparation du ballet préfectoral qui sera chargé également d'accueillir les Chefs d'Etats membres de l'OCAM lors de son sommet qui aura lieu dans notre pays l'an prochain.
- 2)- L'encadreur devra prévenir tous les groupes des secteurs afin qu'ils se présentent aux entraînements.
- 3)- Il veillera à ce que les numéros soient diversifiés le plus possible (chant, Inanga, danses, etc...).
- 4)- Eliminer de chaque groupe tous les éléments qui ne servent que pour l'encombrement.
- 5)- Prévoir un coin retiré où les spectateurs n'auront pas accès pour déranger les entraînements.
- 6)- Transmettre la liste des chants, danses, inanga... se trouvant dans la commune ainsi que les difficultés rencontrées lors des entraînements.
- 7)- Tous ces mercredis, l'encadreur de la Jeunesse doit centrer ses activités à l'organisation et au contrôle de ces entraînements.

L'après-midi de la même journée nous sommes passés dans la commune RUTONGO pour la même raison conformément à la lettre rédigée par le Bourgmestre à cet effet dont la teneur :

Les entraînements se font tous les mercredis à partir de 14 heures.

Malheureusement lors de notre passage les jeunes étaient rentrés après entraînement parce que le programme avait été modifié suite aux intempéries.

Désormais, les entraînements se feront tous les mercredis à partir de 9 heures.

Au Bourgmestre et à l'Encadreur de cette commune, les instructions analogues à celles données en commune MUGAMBAZI leur ont été laissées.

Rapport du 22/10/1975

1/ Ordre du jour

- De 10 h à 12 h : Visite de la commune Mugambazi
- De 14 h 30' à 16h: Visite de la commune Rutongo

2/ Déroulement des visites

- Nous rendant dans ces deux communes nous avons le but de voir l'entraînement des groupes formés au niveau des secteurs communaux.

Mais malheureusement, nous n'avons pas pu voir un groupe s'entraîner; ceci a été dû à ce que le groupe de la commune Mugambazi n'était pas avisé en entier, sauf un petit groupe de 9 filles seulement; tandis que les groupes de la commune Rutongo avaient fait l'entraînement dans l'avant-midi par peur de la pluie qui a modifié le programme qui était prévu pour l'après-midi. En arrivant à cette commune, les groupes venaient de partir.

3/ Recommandations données aux encadreurs des communes visitées à propos des entraînements

- En général elles sont les mêmes que celles données aux communes visitées précédemment (Kanombe-Rubungo)

+ Faire la liste des groupes, les noms des équipiers (ères) de chaque groupe et les faire parvenir au Ministère de la Jeunesse le plus vite possible.

- Etablir une liste des chansons données par chaque personne du groupe et l'envoyer au Ministère de la Jeunesse.

- Exiger <sup>de</sup> tout le monde l'apprentissage de ces différentes chansons, soit pour la danse ou la mémorisation

- Veiller à l'entraînement régulier des groupes avec un grand nombre de membres possibles pour pouvoir en faire une sélection valable.

- Prévoir 3 chanteuses pour la commune qui pourraient se remplacer lors d'une absence en cas de maladie ou d'un autre imprévu.

- Chercher un lieu retiré d'entraînements en vue d'éviter les regards gênants des curieux qui ne favoriseraient pas les corrections; car les groupes se sentiraient humiliés devant des personnes étrangères.

- Faire un rapport des activités des groupes y compris les difficultés rencontrées impossibles à trouver des solutions au sein de la commune pour être traitées au niveau préfectoral ou ministériel.
- Veiller à l'hygiène en tout
- Les encadreurs doivent aider à la constitution des groupes au niveau de leur commune d'animation; mais ces groupes doivent avoir des variétés (danses-chansons-tambours-intore etc...) pour pouvoir constituer un ballet communal valable. Ces encadreurs doivent être dotés d'un certain dynamisme leur permettant de remplir leur rôle.

Fait à Kigali, le 23/10/1975

TWAGIRAYEZU Médiatrice.